

Critère 1 — La pertinence

Au secteur préuniversitaire, la *pertinence* est définie par la capacité du programme à former des diplômés ayant développé les compétences générales et disciplinaires nécessaires à l'amorce d'études universitaires.

Au secteur technique, la *pertinence* est définie par la capacité du programme à former des diplômés prêts à accomplir les fonctions de travail à l'entrée sur le marché du travail.

Pour ce qui est de la formation générale, la *pertinence* est définie par la capacité de l'ensemble des cours à former des personnes ayant développées des compétences générales nécessaires au marché du travail, à l'université et à la vie en société.

Afin d'évaluer la pertinence du programme, les mécanismes de liaison que ce dernier entretient avec l'université ou le marché du travail sont décrits en précisant comment ils permettent aux acteurs du Cégep d'être informés de l'évolution du champ d'études ou des besoins du marché du travail et ainsi d'apporter, au besoin, des ajustements à la mise en œuvre du programme.

La satisfaction des diplômés à l'égard de la formation est analysée afin de vérifier dans quelle mesure elle répond aux besoins de l'université, du marché du travail et de la vie en société. Pour chacune des compétences, spécifiques et d'ordre général, la perception du niveau de maîtrise à la sortie du programme et la perception du degré d'importance de celles-ci sont recueillies en lien avec l'intégration au marché du travail, la poursuite d'études universitaires et la vie en société.

En ce qui a trait aux programmes techniques, les employeurs sont appelés à se prononcer à l'égard des différentes compétences spécifiques et d'ordre général développées au cours de la formation.

Les données des enquêtes menées par le Cégep, ainsi que les données recueillies dans le cadre de l'évaluation, permettent de présenter la situation des diplômés après leur passage au collégial et de constater dans quelle proportion ils poursuivent des études universitaires ou se sont intégrés au marché du travail. Les données d'enquête permettent également de mesurer la satisfaction des étudiants à l'égard du développement des compétences générales.

En ce qui a trait aux programmes préuniversitaire, les données provenant du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) sur les offres d'admission faites aux diplômés du programme dans les universités québécoises sont présentées et la répartition de ces diplômés dans les différents programmes universitaires est également exposée. La préparation et l'intégration à l'université sont évaluées. Les diplômés du programme sont appelés à se prononcer à cet égard en donnant leur perception de la transition entre le cégep et l'université qu'ils ont vécue.

Les étudiants sont aussi questionnés quant à la correspondance entre les objectifs et le contenu du programme et ce à quoi ils s'attendaient, tant en ce qui a trait à l'intérêt que le programme soulève chez eux qu'au niveau de difficulté qu'ils perçoivent des cours. Cela permet de juger de la cohérence entre l'information diffusée au sujet du programme et sa mise en œuvre. Dans le cadre de l'évaluation de la formation générale, les étudiants sont questionnés sur l'intérêt soulevé par les cours de même que sur le niveau de difficulté qu'ils perçoivent de ces cours.

Critère 2 — La cohérence

La cohérence se traduit par une organisation des compétences dans le programme qui favorise les apprentissages et par des cours bien articulés entre eux qui présentent un caractère intégré en vue d'atteindre les objectifs de formation.

Pour la composante de formation générale, la cohérence se traduit par une articulation des compétences de chacune des disciplines, par une organisation des habiletés et des contenus qui favorisent les apprentissages et l'atteinte des visées de la formation collégiale.

La cohérence du programme est évaluée sous l'angle de l'agencement et de la séquence des cours. Dans ce contexte, l'organisation de la formation est décrite afin de juger globalement de la pertinence des choix s'y rapportant. La progression et l'intégration des apprentissages sont abordées à l'aide du tableau de concordance des compétences et des cours, ainsi que de la grille de cours. Les étudiants sont appelés à se prononcer sur la séquence des cours et les professeurs, quant à eux, sur différents éléments concernant la cohérence. Dans le cas de l'évaluation de la formation générale, un regard est posé sur la l'articulation des cours de chacune des disciplines en fonction de la progression et de l'intégration des apprentissages. Un regard sera également posé sur la cohérence entre les cours de l'ensemble des disciplines.

L'adéquation de ce qui est enseigné dans les cours au regard des devis de cours s'appuie, à la fois, sur une analyse globale de la conformité des plans de cours et sur la perception des étudiants quant à la contribution des cours au développement des compétences du programme ou de la formation générale. En outre, les professeurs indiquent dans quelle mesure les cours contribuent à l'atteinte des buts du programme et, dans le cas de l'évaluation de la formation générale, des visées de la formation collégiale.

L'analyse des exigences propres au programme ou aux cours de la formation générale complète l'évaluation de ce critère. Les moyens mis en place pour informer les étudiants quant à ces exigences sont décrits et les étudiants précisent comment ils perçoivent la clarté de cette information. L'adéquation de la charge de travail personnelle des étudiants au regard de la pondération officielle est analysée, selon la perception des étudiants et celle des professeurs, ainsi que l'équilibre entre le temps investi par les étudiants dans les cours de la formation spécifique et dans ceux de la formation générale. De façon spécifique, dans le cadre de l'évaluation d'un programme, est également considéré l'arrimage entre les différents cours du programme au regard de la charge de travail.

Critère 3 — La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Les méthodes pédagogiques tiennent compte des objectifs du programme ou des objectifs des cours de la formation générale et des caractéristiques des étudiants, et l'encadrement fourni aide les étudiants à réussir et à persévérer.

Afin de juger de la pertinence et de la variété des méthodes pédagogiques utilisées dans les cours, celles-ci sont décrites à l'aide de l'information fournie par les professeurs, relativement à la fréquence et à la proportion relative d'utilisation des différentes méthodes. Les méthodes qui sont privilégiées sont examinées au regard des objectifs de chacun des cours et des caractéristiques des étudiants. À cet effet, les étudiants sont appelés à se prononcer sur l'enseignement de leur professeurs, de façon globale et de façon spécifique pour chacun des cours. Leur perception est aussi examinée afin de constater dans quelle

mesure les méthodes pédagogiques utilisées dans les cours stimulent leur intérêt et favorisent leurs apprentissages.

Quant à l'évaluation de la valeur de l'encadrement des étudiants, après une description des différentes mesures d'aide et d'encadrement qui leur sont offertes, ces mesures sont examinées de manière à voir comment elles permettent de soutenir les étudiants et de favoriser leur réussite. Tant la perception des professeurs que celle des étudiants sont prises en considération à cet égard.

Critère 4 — L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Les ressources humaines et matérielles affectées au programme ou à la mise en œuvre de la formation générale permettent d'offrir une formation de qualité.

La contribution et le niveau d'engagement des professeurs pour assurer la réussite des étudiants et la qualité de la formation sont examinés ainsi que le bon fonctionnement du programme et de la mise en œuvre de la formation générale par la contribution des départements concernés. La participation des professeurs aux activités du Cégep et à des activités de rayonnement professionnel est décrite. L'évaluation de l'adéquation des ressources humaines est appuyée par l'examen des procédures d'intégration des nouveaux professeurs et d'évaluation des professeurs. Ces derniers décrivent également les principales activités de perfectionnement auxquelles ils participent dans le but de maintenir leur niveau de compétence.

L'adéquation des ressources matérielles et informatiques mises à la disposition du programme ou aux départements associés à formation générale est évaluée en fonction de la perception des professeurs et des étudiants. Ces derniers se prononcent quant à la disponibilité et à la qualité de ces ressources pour assurer le bon fonctionnement du programme ou de la mise en œuvre de la formation générale. L'utilisation des ressources, considérant les besoins et les disponibilités budgétaires, est également prise en compte.

Critère 5 — L'efficacité

L'efficacité porte sur le degré souhaité de maîtrise des compétences visées.

Dans le cas de l'évaluation d'un programme, les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration des étudiants contribuent à leur persévérance et à leur réussite dans le programme. Dans ce contexte, l'évolution du nombre de demandes d'admission est prise en compte. De plus, les étudiants sont appelés à se prononcer sur leur niveau de préparation aux études collégiales, l'accueil qui leur a été offert à leur arrivée et le sentiment d'appartenance que le programme leur a permis de développer. Les intentions d'abandon en cours de formation, ainsi que les raisons pouvant les expliquer, sont également abordées. Le taux de persévérance est aussi brièvement examiné.

L'efficacité est observée au moyen des modes d'évaluation des apprentissages afin de voir dans quelle mesure ceux-ci permettent d'évaluer adéquatement les compétences prévues aux devis des cours. L'analyse détaillée des plans de cours et des instruments d'évaluation d'un échantillon de cours permet d'alimenter cet examen. La perception des étudiants au regard du niveau de difficulté des activités d'évaluation et de leur adéquation quant au contenu des cours est aussi examinée. En outre, l'évaluation formative est abordée (perception des étudiants et des professeurs). L'équité des modes et des instruments

d'évaluation est aussi examinée selon la perception des étudiants quant aux critères de correction, aux consignes et à la rétroaction fournie.

Pour l'examen de ce critère, les données relatives à la réussite des cours et au cheminement des étudiants permettent de témoigner des résultats au regard des apprentissages et de la progression des étudiants dans le programme ou dans l'ensemble des programmes dans le cas de l'évaluation de la formation générale.

L'examen des modalités de l'épreuve synthèse du programme (ESP) permet de juger leur pertinence quant à la possibilité pour les étudiants de faire la démonstration qu'ils satisfont aux exigences convenues quant à la maîtrise des compétences du programme. Une description de l'ESP ainsi que la perception des étudiants à son égard en permettent l'analyse. Dans le cadre de l'évaluation de la formation générale, un échantillon d'ESP est examiné afin de porter un regard sur la prise en compte de sa contribution au développement des compétences de nature générale, tel que prévu à la Politique d'évaluation des apprentissages.

Critère 6 — La qualité de la gestion

Le mode de *gestion* adopté facilite la conception, la planification, l'offre et l'évaluation de la formation donnée.

L'évaluation des modes et des structures de gestion du programme ou pour la mise en œuvre de la formation générale permet de voir comment ils en favorisent le bon fonctionnement, de même que l'approche-programme. Les différentes instances impliquées dans la gestion du programme ou dans la gestion de la formation générale sont décrites. Les professeurs indiquent leur perception quant à la contribution de ces instances à la bonne gestion tant pour la mise en œuvre des programmes que la mise en œuvre de la formation générale. Ils se prononcent également sur les moyens de communication et la vision commune du programme ou la contribution de la formation générale à la formation de l'étudiant.